

## Entraîneur de football

### Objectif

Mettre en oeuvre le projet sportif dans le club ou la structure de football, dans le champ des différentes pratiques de base du football amateur (tous âges) Entraîner une équipe de niveau régional et de niveau national jeunes Assurer en autonomie la conception de cycles et la conduite de séances d'entraînement en football, intégrant des notions d'arbitrage Diriger une équipe de niveau régional et de niveau national jeunes Participer aux actions de communication, de promotion et de gestion du club ou de la structure Effectuer le suivi de l'activité du football et la coordination des intervenants et accompagnateurs du club ou de la structure [Replier](#)

- [Dates & lieux \(0\)](#)
- [Contenus](#)
- [Organisation](#)
- [Carte](#)

Sessions en cours de programmation

### Objectif Général

Certification

### Validation de la formation

[Entraîneur de football](#)

Niveau de sortie : Niveau III : BTS, DUT

Entraîneur de football

### Modalités pédagogiques

**Modalité d'enseignement** : formation entièrement présentielle

# Durées et rythmes

**Durée totale :** 1680 h

Mise en situation pédagogique tout au long de l'année.

## Admission

### Niveau d'entrée :

sans niveau spécifique

### Recrutement :

Le candidat doit au moment de son entrée en formation :/n o être âgé de 18 ans révolus,/n o être licencié à la FFF pour la saison en cours,/n o être titulaire de l'attestation de niveau de jeu régional délivrée par la FFF (DTR de votre Ligue),/n o être titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de la Prévention et Secours Civique niveau 1 (PSC1),/n et,/n o être titulaire du brevet de moniteur de football obtenu après le 2 avril 2008,/n ou,/n o être enseignant à l'Education Nationale (titulaire du CAPES ou du CAPEPS) et justifier de 5 années d'enseignement/n dans un établissement de l'EN (ou conventionné avec l'EN) et titulaire d'une attestation de niveau de jeu régional délivrée/n par le DTN de la FFF ou son représentant/n ou/n o être ou avoir été sportif de haut niveau de football inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport,/n ou,/n o être ou avoir été joueur au niveau national en ligue 1 ou ligue 2 ou National ou CFA ou CFA2 ou D1 Futsal pendant 100 matches en seniors,/n ou,/n o être ou avoir été joueuse au niveau national en D1 ou D2 féminine pendant 100 matches en seniors,/n ou,/n o être titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option football,/n ou,/n o être titulaire du Brevet Professionnel de la Jeunesse et des Sports, mention football /n ou/n o être titulaire d'au moins une U.C. du Brevet d'Entraîneur de Football obtenue dans le cadre d'une demande de Validation des acquis de l'expérience/n

## Organisme responsable

### [Ligue Auvergne Rhône-Alpes de football \(LAuRAFoot\)](#)

350B avenue Jean Jaurès  
69007 Lyon 7e

Mail : [formations@laurafoot.fff.fr](mailto:formations@laurafoot.fff.fr)

Site web : <https://laurafoot.fff.fr>

Réf : 26\_92123

Mise à jour : 24/01/2020

---